



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

compétences

Question écrite n° 19299

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie de lui donner des indications sur ses projets concernant une éventuelle dévolution de compétences d'État relevant de son ministère aux collectivités locales. Il souhaite également savoir si des transferts de personnels dépendant de son ministère sont envisagés dans le cadre des transferts de compétences.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a transmis le projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique au Conseil d'État le 6 mars 2013. Le projet a été bâti par l'administration en partenariat avec les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. Pour le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le projet prévoit, essentiellement, des clarifications de compétences entre les collectivités territoriales, qui devraient se traduire par : - la désignation de la région comme chef de file dans le domaine des transports avec, notamment, l'élaboration d'un schéma régional de l'intermodalité ; - la création d'une compétence « gestion des milieux aquatiques » confiée aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, pour renforcer l'entretien des cours d'eau et la prévention des inondations ; - la création d'autorités organisatrices de la mobilité urbaine durable, afin de favoriser la transition écologique. Ces dispositions contribueront à mieux répondre aux enjeux de la transition écologique et ne devraient pas entraîner de transferts d'agents.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19299

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2041

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6087